

DECRET N° 93-237 du 13 Octobre 1993

Portant création du Secrétariat Général
de la Présidence de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Octobre 1993.

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est créé à la Présidence de la République un Secrétariat Général de la Présidence de la République.

Article 2.- Le Secrétariat Général de la Présidence de la République est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général de la Présidence de la République nommé par Décret pris en Conseil des Ministres.

Article 3.- Les attributions du Secrétaire Général de la Présidence de la République seront précisées ultérieurement par Décret du Conseil des Ministres.

En attendant, il exerce les fonctions de Directeur de Cabinet du Président de la République telles que définies dans l'Arrêté N° 16/PR/CAB du 15 Octobre 1968 fixant les attributions des membres du Cabinet du Président de la République, Chef du Gouvernement.

.../...

Article 4.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

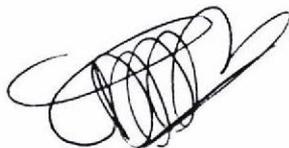
Fait à COTONOU, le 13 Octobre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



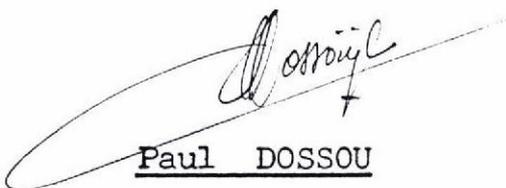
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et de la Réforme
Administrative,



Timothée ADANLIN

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 4 ME 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 EN-DAN-DLC 3 GCONE-DCCT-INSAE 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 JO 2 INTERESSE 1.-